



TALE OF FANTASY

CONCERT DE SOUTIEN

INSCRIPTION ORCHESTRE

Par le présent document, la personne physique souhaite faire part de son intérêt à rejoindre la production de *Tale of Fantasy* décrite ci-dessous.

DESCRIPTIF DU PROJET

L'année 2024 marque un tournant important pour l'association Tale of Fantasy puisque cette dernière a décidé, lors de sa dernière AG de septembre 2023, de se tourner vers une nouvelle forme juridique : une **Fondation d'utilité publique**. Grâce à cette nouvelle forme, Tale of Fantasy souhaite ainsi favoriser l'organisation de ses concerts en donnant tout le sérieux que ses artistes méritent ! Une nouvelle page importante pour la culture de l'Epic Music.

Qui dit Fondation, dit du travail pour sa mise en place, mais aussi un besoin d'une trésorerie minimale à dédier à ces buts, montant que Tale of Fantasy ne possède pas encore complètement. Le Comité ainsi que d'autres bénévoles motivé-e-s ont ainsi mis sur pied un concert de levée de fonds qui a pour but de soutenir la création de cette fondation, mais aussi de reprendre des anciens programmes à (re)découvrir pour les ancien-ne-s comme les nouveaux-elles artistes, **chœur comme orchestre**, de Tale of Fantasy. Un cadre idéal pour remonter le temps ensemble et célébrer ce renouveau à la salle Paderewski de Lausanne le 13 avril 2024.

INFORMATIONS EN BREF

<i>Délai d'inscription :</i>	5 février 2024
<i>Durée du projet :</i>	4 répétitions + 1 service (mars 2024 à avril 2024)
<i>Dates de concerts :</i>	1 concert le 13 avril 2024
<i>Lieu des concerts :</i>	Salle Paderewski, Lausanne
<i>Capacité par concert :</i>	Env. 400 places
<i>Durée du concert :</i>	1 heure
<i>Chœur :</i>	Tale of Fantasy
<i>Orchestre :</i>	Tale of Fantasy

Note : Planning des répétitions en annexe dans ce document.

A. RÈGLEMENTS APPLICABLES

Les *Instrumentistes* sont soumis aux règlements suivants, dont ils sont invités à prendre connaissance :

- Annexe (ARCA) – *Règlement Orchestre* ;
- Annexe (ARCA) – *Rémunération d'artiste* ;
- Annexe (ARA) – *Groupes de discussion* ;
- Annexe (ARA) – *Protection des données*.

Toute modification de l'un ou l'autre de ces documents sera communiquée aux participants dans les plus brefs délais. Ces documents sont disponibles sur un lien d'accès qui sera transmis par la newsletter du projet.

Les obligations découlant d'un éventuel autre rapport contractuel complémentaire entre l'artiste et *Tale of Fantasy* sont réservées.

B. CONDITIONS DU PROJET

Pour toute information détaillée concernant les différentes conditions, le lecteur est prié de consulter le règlement général de l'orchestre : *Annexe (ARCA) – Règlement Orchestre*.

1. COMPOSITION DE L'ENSEMBLE ET ORDRE DE PRIORITÉ D'INSCRIPTION

Pour cette production, la formation semi-professionnelle de l'orchestre de Tale of Fantasy se compose d'un orchestre de chambre d'environ 30 instrumentistes.

Les inscriptions se font dans un format « premier arrivé, premier servi » en fonction des postes de registres disponibles.

CORDES	Total
Violons 1	4
Violons 2	4
Altos	3
Violoncelles	3
Contrebasse	1
BOIS	
Flûtes	1
Clarinettes	1
Hautbois	1
Bassons	1
CUIVRES	
Cors	2
Trompettes	2
Trombones	2
Tuba	1
PERCUSSIONS + PIANO	
Percussions	3
Piano	1

2. PARTITIONS

Les *Instrumentistes* se voient mettre à disposition les partitions de leur registre sur un drive de partage par Tale of Fantasy. Les documents ainsi mis à disposition ne doivent en aucun cas être partagés. Ils ne peuvent être utilisés que par les *Instrumentistes* du projet, dans le cadre exclusif de ce concert. À la fin de la dernière représentation ou en cas de retrait du projet, l'exemplaire prêté doit être restitué par les *Instrumentistes*, si imprimé, et le fichier téléchargé supprimé.

Rappel : Ces documents appartiennent à Tale of Fantasy (et certain-es artistes indépendant-es) et ne peuvent être utilisés que dans le cadre de la production du projet. En effet, chaque production artistique se charge de faire respecter les droits de représentation qui lui sont propres, notamment les droits d'auteurs. L'utilisation de ces partitions pour les *Instrumentistes* n'est assurée qu'au sein de l'exécution du projet. Il est strictement **interdit** de partager, utiliser ou recopier ces documents pour un usage qui sortirait du cadre défini, même après la clôture du projet.

L'Association *Tale of Fantasy* prend la question du respect des droits **très au sérieux** et n'hésitera pas à sanctionner elle-même et rediriger toute poursuite vers chaque *Instrumentiste* qui enfreindrait ses engagements.

3. SERVICES

Les répétitions du projet sont résumées dans le planning en annexe à ce document et s'articulent en principe comme suit :

- 3 vendredis dans la salle de répétition usuelle (*Chemin du Vieux Collège 3 – 1008 Prilly*) de 19h00 à 22h00, en format tutti exclusif à ce projet.
- La générale et le raccord (présence obligatoire pour participer au concert) à la *Salle Paderewski* de Lausanne.

En cas de quelconques modifications, **la newsletter envoyée fait foi**.

4. PRÉSENCES

Les *Instrumentistes* non-professionnels sont invités à participer à toutes les répétitions possibles afin d'assurer un travail d'ensemble de qualité. Les *Instrumentistes* (semi-)professionnels sont tenus de trouver un-e remplaçant-e en cas d'absence. Les absences doivent être signalées au Chef d'orchestre par réponse à la newsletter ou à orchestre@tale-of-fantasy.ch, au moins 24h à l'avance (cas de force majeure réservés).

La participation aux générales et raccords des concerts sont, quant à elles, **obligatoires**. Les obligations de présence plus strictes découlant d'un contrat d'artiste (semi-)professionnel sont réservées.

5. RESTRICTIONS ET RÉTRACTATION

L'*Instrumentiste* qui se retire du projet est tenu de restituer les partitions au Chef d'orchestre, si imprimé, et/ou de détruire le fichier téléchargé dans les plus brefs délais. Il en va de même pour n'importe quel *Instrumentiste* une fois le projet clôturé, après la dernière date de la dernière représentation.

Voir règlement général de l'orchestre : *Annexe (ARCA) – Règlement Orchestre*.

6. TENUES DE CONCERT

Voir règlement général de l'orchestre : Annexe (ARCA) – Règlement Orchestre.

7. RÉMUNÉRATION

S'agissant d'un concert de soutien, la rémunération pour ce projet se compose de la manière suivante :

Forfait par niveau (*)	Cachet
Amateur	0.- CHF
Semi-professionnel (1 et 2)	258.25 CHF
Professionnel (1 et 2)	361.55 CHF

*Si votre niveau de diplôme a évolué depuis le dernier projet avec *Tale of Fantasy*, ou que c'est votre premier projet (Félicitations dans les deux cas 🎉), merci de nous l'indiquer en nous fournissant une copie de ce dernier afin que nous puissions mettre à jour votre dossier.

8. DONS

S'agissant d'un concert de soutien, tout le monde a la possibilité de soutenir *Tale of Fantasy*, y compris les artistes. Dans ce contexte, afin de contribuer à la création de la Fondation *Tale of Fantasy* et à ce qu'elle pourra apporter pour assurer la continuité des projets orchestraux grâce à ses artistes, nous offrons aux artistes (semi-)professionnels, à leur entière discrétion, la possibilité de verser la totalité ou une partie de leur cachet au profit de la Fondation. Nous espérons que les choristes et instrumentistes accompagneront le public dans les donations à *Tale of Fantasy*, en complément de leur précieux temps. Nous sommes cependant pleinement conscients que cela peut ne pas être réalisable pour tous, et nous le comprendrons parfaitement.

C. MODALITÉS

1. VERSEMENT DES DONS

A l'exception des cachets, pour les artistes souhaitant faire un **don**, celui-ci s'effectue directement sur le compte de l'Association par **virement bancaire uniquement**.

Selon nécessité, veuillez retrouver ci-dessous les informations bancaires de l'Association :

Numéro de compte :
CH08 0024 3243 2119
8501 C

Adresse de l'Association :
Tale of Fantasy
Chemin du Vieux-Collège 3
1008 Prilly

IMPORTANT : Votre don devra comporter les mentions suivantes dans les commentaires du versement (c'est pour vous remercier !) :

[PRENOM NOM] – [PROJET] Exemple : **JEAN DUPONT** – **Concert de soutien**

1. Le nom et prénom de la personne pour qui vous payez (ici : Jean Dupont)
2. Le nom de la production (ici : Concert de soutien) ;

Le trésorier se tient à votre disposition si des difficultés sont rencontrées lors du versement (tresorerie@tale-of-fantasy.ch).

2. ENGAGEMENTS

Conformément au règlement général de l'orchestre (c.f. *Annexe [ARCA] – Règlement Orchestre*), l'*Instrumentiste* s'engage à :

- Respecter les autres membres de l'Ensemble et favoriser la cohésion de groupe et l'entre-aide ;
- Respecter les mesures concernant les documents appartenant à l'Association, notamment les partitions ;
- Participer à l'amélioration de l'image de l'Ensemble et respecter les mesures concernant les captations individuelles ;
- Travailler individuellement les œuvres pour assurer le bon déroulement des répétitions ;
- Ne pas divulguer les partitions et autres informations protégées spécifiques au projet ;
- Respecter les Règlements (notamment associatifs) qui lui sont applicables.

3. MISE(S) EN ŒUVRE

Conformément au règlement général de l'orchestre (c.f. *Annexe [ARCA] – Règlement Orchestre*), l'*Instrumentiste* se voit mettre à disposition les droits suivants :

- Un droit de participation aux répétitions et concerts ;
- Un droit d'accès aux fichiers de travail (partitions) ;
- Un droit d'accès aux canaux de communication pour les *Instrumentistes* du projet.
- Un droit d'accès à la newsletter pour les *Instrumentistes* du projet
- Un droit à une éventuelle rémunération définie et traitée par une clause séparée (semi/professionnel).

4. SIGNATURE

En affirmant son désir de rejoindre la production, le/la soussigné(e) s'engage à respecter l'ensemble des droits et obligations qui en découlent et consent à leurs éventuelles modifications futures. Ces dernières seront communiquées aux personnes inscrites dans la semaine suivant leur adoption. Il/elle déclare avoir lu et compris l'entier des règlements et de leurs annexes qui lui sont applicables ainsi que consentir pleinement et entièrement à leur contenu. Il/elle a notamment été informé(e) des sanctions possibles en cas de contravention.

Ainsi fait à (lieu) _____, le (date) _____

Signature : _____

Merci de compléter l'annexe D1 avec les informations personnelles avant l'envoi du document.

Attention : La signature de ce document ne valide pas définitivement l'inscription, qui doit être validée par les responsables du projet.

A la suite de cette inscription, un contrat sera remis à l'instrumentiste qui devra le retourner dûment rempli et signé dans les plus brefs délais.

D. ANNEXES (1) – INFORMATIONS PERSONNELLES

Prénom(s) : _____

Nom : _____

Date de naissance : _____

Instrument : _____

Adresse e-mail¹ : _____

Adresse postale : _____

Téléphone privé : _____

IBAN² : _____

Pour les artistes semi/professionnels (à cocher si souhaité) :

Je souhaite offrir la totalité de mon cachet au profit de la fondation.

Je souhaite offrir un pourcentage de mon cachet au profit de la fondation. (Pourcentage : _____)

¹ Les adresses universitaires (type @hemu-cl.ch ou @epfl.ch) ne sont pas acceptées. Merci de renseigner une adresse personnelle.

² Cette information vous est demandée pour pouvoir facilement procéder à d'éventuels remboursements.

D. ANNEXES (2) PLANNING SERVICES ORCHESTRE

Version : 03-01-2024

L'engagement de l'artiste est déterminé par ce tableau listant les services attendus par ce dernier :

Date	Lieu ³	Horaire	Type
15 Mars 2024	Paroisse de Prilly-Jouxens (Prilly)	19h-22h	Tutti
22 Mars 2024	Paroisse de Prilly-Jouxens (Prilly)	19h-22h	Tutti
12 Avril 2024	Paroisse de Prilly-Jouxens (Prilly)	19h-22h	Pré-générale Tutti + Chœur
13 Avril 2024	Salle Paderewski (Lausanne)	14h-17h 18h00-19h00	Générale Concert

Note : Rappelons que la rémunération est directement liée au nombre de services.

³ Adresse de la Paroisse : Chem. du Vieux-Collège 3, 1008 Prilly